

Difficulté : 

Durée : 1 h 30

Distance totale : 5 km

Dénivelé cumulé : 88 m

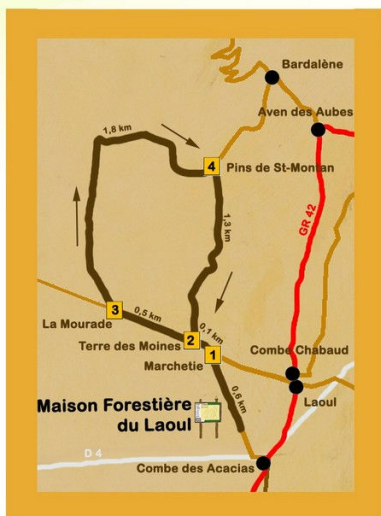


L'Ardeche côté sud

Fiche n° 11:

La FORESTIERE

DESCRIPTIF TRAJET :



Depuis la porte d'entrée de la Maison Forestière, prenez le chemin forestier jusqu'à atteindre l'embranchement.

1 - Poteau Marchetie

Suivre

Vous arrivez ensuite à l'embranchement.

Ecole (ex Faunisque)
6,7 km

2 - Poteau Terre des Moines

Suivre

Restez toujours sur le chemin forestier pour arriver à l'embranchement.

Ecole (ex Faunisque)
6,6 km

3 - Poteau La Mourade

Suivre

Prenez le chemin sur la droite après être passé devant la citerne d'eau pour arriver à l'embranchement.

Bardalène 2,9 km
St-Montan
9 km

4 - Poteau Pins de St-Montan

Suivre

Empruntez le petit sentier en sous-bois puis prendre sur la droite lorsque vous arrivez sur le chemin forestier. Prenez ensuite sur votre gauche, vous arrivez sur une parcelle où s'exerce une gestion forestière particulière. Un panneau est à votre disposition pour plus d'informations.

Maison Forestière
2 km

Vous passez ensuite devant un trou d'eau aménagé par l'A.C.C.A. de Bourg-Saint-Andéol. Gardez toujours le même chemin pour arriver à l'embranchement.

- Poteau Terre des Moines

Suivre « Maison Forestière »

Gardez la direction de la Maison Forestière et remontez le grand chemin forestier pour arriver au point de départ du circuit.

Maison Forestière
0,7 km

Légende :

-  Porte d'entrée, point info rando
-  Poteau directionnel
-  Poteau directionnel avec carte
-  Dolmen
-  Point de vue
-  Circuit
-  Liaison
-  Liaison non balisée

Balissage :

Bonne direction

GR*



Changement de direction



Mauvaise direction



PR*



Signalétique :

Cône d'orientation

Nom et distance du prochain poteau avec carte

Nom et distance de la prochaine porte d'entrée



RECOMMANDATIONS :

Prévoyez impérativement chaussures de randonnée, boissons, chapeau, etc. Respectez les propriétés privées. Soyez prudent en cas de travaux forestier. N'allumez pas de feu. Ne laissez aucun débris sur place. Portez de préférence des vêtements colorés.

Période de chasse 2012/2013 : 9 Septembre 2012 au 28 Février 2013

Pour connaître les dates de battus de chasse administrative, contactez la Fédération de Chasse au : 04 75 87 88 20

(* "GR", "PR" est une marque déposée par la Fédération Française de randonnée pédestre. Autorisation de reproduction 2010)